

# Ville d'Allauch

## La garderie et l'accueil surveillé

Afin de rallonger le temps d'accueil des enfants à l'école, il est proposé aux familles une garderie du matin de 7h30 à 8h30 et un accueil surveillé de 16h30 à 18h.

### Garderie du matin

La garderie du matin permet d'élargir l'amplitude horaire afin de proposer aux parents de laisser leurs enfants en toute sécurité avant le temps d'enseignement.

- **Garderie du matin : Accueil de 7h30 à 8h05 - Tarif : 1,50 €/jour à la présence**

**Attention : À partir de 8h05**, le portail sera fermé et vous devrez attendre l'ouverture de l'école à 8h20.

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaire (au mois de Juin) ou en cours d'année soit sur l'Espace famille (compte privé) soit par [une fiche d'inscription](#)

Facturation à la présence, pas de réservations de jours requis.

**Pour toutes informations ou démarches :**

**Guichet Famille, Avenue Jean Moulin - Logis-Neuf Tel : 04 86 67 46 47**

**Par mail : [famille@allauch.com](mailto:famille@allauch.com)**

### L'étude surveillée de 16h30 à 17h30

L'étude surveillée de 16h30 à 17h30 est gratuite et assurée par les enseignants.

Les parents peuvent récupérer leur enfant dans la classe à partir de 17h20 ou 17h30 (à

voir selon les écoles). PAS DE SORTIE A 17H.

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaires (au mois de Juin) ou en cours d'année.

Elles se font soit sur l'Espace famille (compte privatif) soit par une fiche d'inscription à retourner au Guichet Famille.

Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à l'étude durant l'année scolaire ou mois par mois.

### **GESTION DES JOURS D'ÉTUDE SURVEILLÉE :**

Les modifications sont possibles avant le 25 pour le mois suivant, en modifiant les réservations sur l'espace famille personnel ou par fiche d'inscription.

L'inscription exceptionnelle durant le mois en cours n'est pas possible.

Pas de sortie à 17h.

Il est important pour des questions de sécurité de bien avertir l'école en cas d'imprévu.

### **Informations accueils périscolaires [ÉLÉMENTAIRE](#) et [MATERNELLE](#)**

**Guichet Famille**, Avenue Jean Moulin - Logis-Neuf **Tel : 04 86 67 46 47**

**Par mail : [famille@allauch.com](mailto:famille@allauch.com)**

## **La garderie du soir de 17h30 à 18h**

La garderie du soir de 17h30 à 18h est assurée par des animateurs municipaux sous la responsabilité d'un personnel municipal.

Elle permet d'élargir l'amplitude horaire et ainsi permettre aux parents qui terminent plus tard de pouvoir laisser leur enfant en toute sécurité.

- Garderie du soir : Accueil de 17h30 à 18h (après l'étude surveillée)

Tarif : 1€/jour

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaire; ou en cours d'année soit sur l'Espace famille (compte privé) soit par [une fiche d'inscription](#).

Une attestation d'emploi, pour le deux parents, est à fournir obligatoirement.

Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à la garderie du soir durant l'année scolaire ou 15 jours à l'avance.

### **GESTION DES JOURS DE GARDERIE :**

Inscription et réservation de jours obligatoires en début d'année

**Garderies ouvertes : possibilité de récupérer son enfant à partir de 17h40 et jusqu'à 18h maximum, à la demande, en sonnant à l'interphone du portail de l'école.**

***(Application du tarif de 1€)***

1. **Groupe scolaire de Val Fleuri : portail principal.**
2. **Ecoles d'Allauch Centre : portail de l'école maternelle.**
3. **Groupe scolaire des Gonagues : porte côté maternelle.**
4. **Ecoles Pie d'Autry : Bibliothèque école élémentaire.**
5. **Groupe scolaire de la Pounche : portail de l'école élémentaire Louis Nivière.**
6. **Ecoles du Logis-Neuf : portail de l'école maternelle.**

➤ **EN MATERNELLE : Les demandes exceptionnelles doivent être adressées par un mot remis à l'enseignant ou l'ATSEM le matin en maternelle**

➤ **EN ELEMENTAIRE : Les demandes exceptionnelles doivent être adressées par mail sur [sortie.ecole@allauch.com](mailto:sortie.ecole@allauch.com) , AVANT MIDI.**

**IMPORTANT : SUR LE MAIL PRECISER LE NOM - PRENOM - ECOLE - CLASSE AVEC NOM DE L'ENSEIGNANT**

➤ Les enfants non-inscrits et dont les parents ne seront pas venus à 17h30, seront automatiquement dirigés en garderie du soir. ***(Application du tarif de 1€)***

➤ Modification des réservations possible avant le 25 du mois en cours pour le mois suivant, sur son espace famille Internet.

**Informations accueils périscolaires [ÉLÉMENTAIRE](#) et [MATERNELLE](#)**

Pour toutes informations ou démarches :

**Guichet Famille**

Avenue Jean Moulin - Logis-Neuf Tel : 04 86 67 46 47

Par mail : famille@allauch.com

### **Centre aéré d'Allauch**

Direction Animation/Jeunesse/Loisirs, Traverse des Cigales - Pié d'Autry Tél. :  
04.86.67.46.64

Par mail : centreaere@allauch.com

## **CONTACT**



### **SERVICES MUNICIPAUX**

#### **Guichet Famille**

Avenue Jean Moulin  
13190 Allauch

 04 86 67 46 47

 [famille@allauch.com](mailto:famille@allauch.com)

 [VOIR LA FICHE](#)

### **MAIRIE D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

#### **HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h  
Vendredi :

## La garderie et l'accueil surveillé - Ville d'Allauch

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h